

## **Conseil des ministres du 2 septembre 2011**

### **ACCORD UEBL - TADJIKISTAN**

#### **Assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Tadjikistan en matière d'encouragement et de protection des investissements**

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la République du Tadjikistan en matière d'encouragement et de protection des investissements (signé le 10 février 2009 à Bruxelles).

Cet accord, qui vise à renforcer la coopération économique des parties concernées, comporte des dispositions propres à garantir le traitement juste et équitable des investissements, l'indemnisation rapide et adéquate en cas d'expropriation ainsi que le libre transfert des revenus.

Il prévoit également une procédure pour le règlement des différends qui surgiraient entre un investisseur et le pays hôte de son investissement, avec la faculté de recours à l'arbitrage international, ainsi qu'une clause sociale et environnementale.